

12 juil 2013 -16:44

Appartient à Conseil des ministres du 12 juillet 2013

Plan de répartition provisoire 2013 des subsides de la Loterie Nationale

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a fixé le plan de répartition provisoire des subsides de la Loterie Nationale pour 2013.

L'enveloppe totale qui a été libérée pour les subsides s'élève à plus de 214 millions d'euros. Outre les bénéficiaires légaux comme les Communautés, la Caisse nationale des calamités, le Fonds belge de sécurité alimentaire et la Coopération au Développement belge (DGCD), des subsides sont accordés à bon nombre d'institutions et d'organisations d'importance sociale, culturelle ou scientifique. Un nouveau venu à souligner est le Belgian Paralympic Committee, qui tentera de répondre aux attentes en 2016 à Rio, après les succès remportés à Londres en 2012. Par ailleurs, des subsides seront à nouveau accordés à l'asbl Parents d'enfants victimes de la route. Les appels à projets *Développement durable* et *Lutte contre la pauvreté et inclusion sociale*, qui ont été couronnés de succès en 2012, seront reconduits en 2013. Un réaménagement a par ailleurs eu lieu afin de rendre le plan de répartition plus clair.

D'autres institutions et organisations connues reçoivent également un subside, dont la Croix Rouge, le Centre Antipoisons, les institutions culturelles fédérales (Bozar, La Monnaie et l'Orchestre national), la Fondation Roi Baudouin et Europalia.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé le plan de répartition définitif 2012, qui confirme sans modifications la répartition provisoire des subsides convenue en 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>